LE DÉPART DES VOLONTAIRES ITALIENS D'ESPAGNE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Faisant allusion aux accusations portées à l'étranger, contre l'esprit de conquête qui animait les Italiens d'Espagne, le général Queipo de Llano a déclaré : « Vous n'êtes pas venus nous conquérir par les armes, mais vous nous avez conquis par la douceur, par l'amour et par la compréhension, qui sont les moyens les plus faciles pour conquérir les Espagnols. Aussi, serons-nous toujours fidèles à l'Italie. Nous serons toujours disposés à la collaboration et, s'il est nécessaire, à nous ranger à ses côtés, plutôt que de nous ranger aux côtés de ceux qui n'ont pas fait autre chose que de nous persécuter, de nous écraser et de nous couvrir d'opprobre ».

Enthousiasme

Les acclamations frénétiques des Italiens ont couvert ces paroles. Aussitôt après, le général Gambara, commandant le corps expéditionnaire italien, s'est approché du microphone et a crié : « Vive l'Espagne ! Vive l'Italie ! ». Puis M. Jimenez Caballerd, conseiller de la Phalange, a prononcé un discours dans lequel il a exalté les liens de la race et du sang unissant les deux pays. M. Serrano Suner, ministre de l'Intérieur, a pris ensuite la parole.

Puis il a donné l'accolade au général Gambara. Les sirènes de tous les navires se sont fait entendre au même instant et, quand le bruit a décru, toutes les cloches des églises ont sonné à toute volée. Une acclamation unanime est montée de la foule et des troupes rangées sur les navires.

Le ministre a terminé son discours en criant «Vive l'Italie ! Vive l'Espagne ! Vive le Duce ! Vive Franco ! ».

Les musiques ont joué les hymnes italien et espagnol et, au moment où les dernières mesures résonnaient au milieu des acclamations des soldats, le premier navire a relevé ses passerelles, largué ses aussières et s'est éloigné lentement du quai. Les combattants italiens ont quitté l'Espagne, aucune grande unité étrangère ne reste plus, désormais dans la péninsule.

UNE CÉRÉMONIE DU SOUVENIR

Soria, 1er. — Une cérémonie du souvenir s'est déroulée, cet après-midi, au kilomètre 105 de la route des Saragosse, à la mémoire des Italiens qui tombèrent au cours de la rude bataille de Guadalajara, en mars 1937.

Dans le cimetière italien, construit en cet endroit pour ensevelir les nombreux morts, diverses personnalités espagnoles, notamment le vicaire général de Siguenza, ont exalté le courage et l'abnégation des légionnaires italiens. La cérémonie s'est terminée par un défilé des troupes.

NEUF CONDAMNATIONS A MORT PRONONCÉES A MURCIE

Murcie, 1er. — Le Conseil de guerre permanent réuni à Murcie, a jugé treize habitants du village d'Abarab, accusés de plusieurs assassinats. Neuf ont été condamnés à mort, trois à la prison perpétuelle ; un seul a été acquitté.

POUR LA REPRISE DES RELATIONS FERROVIAIRES FRANCO-ESPAGNOLES

Bayonne, 1er. — MM. Pierre Gotten, René Mayer et Dreyfus, administrateurs de la Société Nationale des Chemins de Fer français, venant de Paris, sont arrivés ce matin à Hendaye. Après un court séjour à Hendaye, les trois fonctionnaires sont partis pour Madrid où doivent avoir lieu plusieurs conférences en vue de la reprise des relations ferroviaires franco-espagnoles.

Les volontaires italiens débarqueront à Naples le 6 juin

Naples, 1er. — On apprend de Naples que les 9 navires italiens à bord desquels se trouvent les volontaires italiens rapatriés d'Espagne, ainsi que des détachements de marine espagnole, entreront sur rade dans la nuit du 5 au 6 juin. Le débarquement et le défilé auront lieu dans la matinée et la journée du 6 juin.

Asthme Rhume des Foins

sont améliorés ou guéris par le nouveau traitement du **Docteur FAYT**, 133, rue du Molinel, à Lille — Téléphone : 245 14. Examen et renseignements gratuits 173

LA FOUDRE ET LES INONDATIONS FONT DES VICTIMES EN ITALIE

Rome, 1. — Le mauvais temps continue de causer d'importants dégâts dans toute la Péninsule. Dans toute la Romagne, les inondations s'étendent. De nombreuses maisons ont été emportées. Dans la région de Naples, deux personnes ont été tuées par la foudre. A Reggio Calabria une jeune femme et un enfant ont été assommés par la chute d'une plaque de tôle.

LE MONTANT DES SOUSCRIPTIONS A L'EMPRUNT 5 % A 40 ANS ATTEINT 10 MILLIARDS 600 MILLIONS

Paris, 1er. — Selon des renseignements recueillis dans les milieux autorisés, le montant des souscriptions à l'emprunt 5 % à 40 ans, clos le 25 mai, s'élève en chiffres ronds à 10 600 millions, soit six milliards en argent frais et 4 600 millions en bons à court terme.

LE CRITERIUM NATIONAL DE MODÈLES RÉDUITS

Le « Critérium National de Modèles Réduits » de la Fédération Aéronautique de France, qui sera couru dans toute la France continentale et en Afrique du Nord le 11 juin, aura lieu dans le Nord sur le terrain de Roubaix-Flers.

Le Critérium est ouvert à tous les aéro-modélistes amateurs remplissant les conditions suivantes : 1° posséder la licence sportive de l'année délivrée par l'Aéro-Club de France ; 2° être membre d'un groupement affilié à la Fédération Aéronautique de France.

Les concurrents seront répartis en trois catégories :

Catégorie A : Amateurs âgés de moins de 19 ans à la date du 11 juin 1939.

Catégorie B : Amateurs âgés de 19 à 24 ans inclus à la date du 11 juin 1939.

Catégorie C : Amateurs âgés de 25 ans au moins à la date du 11 juin 1939.

Les engagements et tous renseignements complémentaires seront reçus chez M. Bétremieux, 45, rue Archimède, à Roubaix. Un droit de 2 francs sera perçu de chaque concurrent. Celui-ci devra engager un planeur conforme au plan 8 et un appareil à moteur caoutchouc conforme au plan 9 paru dans « L'Amateur de modèles réduits ».

Les engagements seront reçus jusqu'au 8 juin.

LE DRAME DE BANYULS

Le gouverneur de Gérone et le préfet des Pyrénées-Orientales ont eu une nouvelle entrevue

Perpignan, 1er. — Une nouvelle entrevue a eu lieu entre M. de Correa, gouverneur de Gérone, et M. Didkowski, préfet des Pyrénées-Orientales, pour faire le point dans l'enquête sur le drame de Banyuls. MM. Magnen, sous-préfet de Céret ; Cassou, procureur de la République ; Rocca, commissaire spécial de Cerbère, chargé de l'enquête ; Salesse, contrôleur général de la Sûreté nationale, assistaient à l'entrevue.

M. de Correa a réaffirmé qu'aucun policier ni soldat espagnol n'avait participé au drame dans cette région qui est d'ailleurs dépourvue de toute surveillance des deux côtés de la frontière.

Le chef des gardes civils poursuit son enquête à Espolla et dans les fermes environnantes. Il sera prié par le gouverneur de rechercher l'homme qui fut frappé violemment à la tête par Trubert d'un coup de bâton en micocoulier, dont les débris trouvés sur les lieux du drame portent des traces sanglantes révélant que le meurtrier fut blessé au crâne.

M. de Correa a fait en outre remarquer que les déclarations du berger Ramon Bernadas fixaient au-dessous de 1 m. 60 la taille de l'agresseur. Or les gardes civils ont une taille réglementaire de 1 m. 68 au minimum.

L'enquête du côté espagnol est poursuivie avec rigueur tandis que les instructeurs français vont reprendre la leur au début, sans négliger toutes les hypothèses notamment celle d'une expédition montée par une sorte de comité secret au camp d'Argelès

La santé pousse aux jardins de la France

Légumes & vitamines

Futures mamans, enfants, convalescents, vieillards ont besoin de vitamines... et aussi tous les bien-portants qui veulent le rester. Or, toutes les vitamines sont dans les légumes.

Voilà pourquoi notre alimentation doit comporter beaucoup de légumes, de ces légumes savoureux que notre sol produit en quantité et que nous savons si bien accommoder pour le régal des gourmands.

C'est la saison des légumes frais !

9035

EN EXTRÊME ORIENT

Le calme est revenu au Nord-Est du Mandchoukouo

Tokio, 1er. — On annonce que le calme est revenu sur le fleuve frontalier Oussouri au nord-est du Mandchoukouo, après les incidents qui se sont déroulés entre canonnières soviétiques et japonaises.

UN ATTACHÉ MILITAIRE BRITANNIQUE A ÉTÉ ARRÊTÉ PAR LES JAPONAIS

Londres, 1er. — On annonce dans les milieux officiels, que le lieutenant-colonel Christopher Spear, attaché militaire auprès de l'ambassade de Grande-Bretagne à Tchouking a été arrêté à Kaigan par les autorités japonaises. On croit savoir que l'officier qui visitait les lignes chinoises dans le nord de la Chine avait franchi par erreur les lignes japonaises ; on ignore encore s'il a été remis en liberté

UNE NOTE DU CONSUL DU JAPON A TIEN-TSIN AU CONSUL DE GRANDE-BRETAGNE

ELLE DEMANDE QUE LES ASSASSINS DU COMMISSAIRE DES DOUANES SOIENT REMIS AUX AUTORITÉS NIPPONES AVANT LE 7 JUIN A MIDI

Tokio, 16. — On mande de Tien Tsin que M. Hokozo Tanaka, consul du Japon à Tsien Tsin, a adressé hier soir à M. Jamieson, consul général de Grande-Bretagne à Tien Tsin, une note demandant que les assassins de M. Tcheng Kang, commissaire des douanes de Tien Tsin et directeur de la succursale de la Fédéral réserve Bank, soient remis aux mains des autorités japonaises avant le 7 juin, à midi.

Les autorités nippones ajoute cette même dépêche ont résolu d'agir de manière indépendante dans le cas où le consul n'aurait pas déféré à la demande des autorités nippones à la date indiquée.

L'EMPEREUR D'ANNAM EST ARRIVÉ A MARIGNANE

Tunis, 1er. — L'empereur d'Annam est arrivé, par avion, sur l'aérodrome d'El Aouina, à midi.

Le souverain a quitté Tunis à 15 h. 5 à bord de l'avion d'Air-France qui est arrivé à Marignane à 19 h. 10.

GROS LOTS

TIRAGES DU 1er JUIN 1939

CREDIT NATIONAL 5 % 1919

Le N° 7.109.267 est remboursé par 1.000.000 de francs.

Le N° 416.895 est remboursé par 500.000 francs.

Les cinq numéros suivants : 305.469, 677.179, 1.056.669, 5.648.113, 7.284.218 sont remboursés chacun par 100.000 francs.

Les dix numéros suivants — 1.627.006 3.467.944 - 4.145.746 - 5.556.804 - 5.674.982 6.287.156 - 6.899.126 - 7.039.269 - 7.460.841 7.712.824 sont remboursés chacun par 50.000 francs. Les autres numéros des centaines renfermant des gros lots sont remboursés chacun par 600 francs, ainsi que 68 séries supplémentaires.

CREDIT NATIONAL 6 % 1924

Les numéros 886.878, des 4 séries 0 à 3 millions sont remboursés chacun par 100.000 francs. Les autres numéros des centaines sont remboursés par 532 frs.

Les onze numéros suivants des 4 séries 0 à 3 millions sont remboursés chacun par 25.000 francs :

37.602 — 144.587 — 389.442 — 509.846 540.650 — 674.744 — 686.437 — 688.941 757.573 — 798.328 — 808.543

Les autres numéros des centaines sont remboursés par 532 francs, ainsi que 12 séries supplémentaires.

GRATUITEMENT !

Madame, voulez-vous recevoir chez vous

un joli cadeau ?..

Oui ! GRATUITEMENT

Lisez aujourd'hui journal-femme

En vente partout — Le n° 1.50

LE PRINCE PAUL, Régent de Yougoslavie, est arrivé hier à Berlin

Il a été reçu à la Chancellerie par le Chancelier Hitler qui lui a rendu sa visite au château de Bellevue

Berlin, 1er. — Le train spécial qui amène à Berlin le prince Paul de Yougoslavie et la princesse Olga, est arrivé à Ratisbonne, ce matin, à 4 h. 40. Après un changement de locomotive, le train est reparti aussitôt pour Berlin où il est arrivé à 15 h. 30.

Le train est entré en gare de Lehrterm au son des fanfares des Jeunesses hitlériennes. Le prince Paul et la princesse Olga, ainsi que M. Tsintsar Markovitch et les personnalités yougoslaves, sont accueillis à leur descente du train par le führer et le maréchal Goering.

Mme Goering remet à la princesse Olga un magnifique bouquet de fleurs, puis le führer et les personnalités nationales-socialistes accompagnent le prince et la princesse vers la sortie de la gare.

Les bâtiments sont décorés d'immenses drapeaux à croix gammée et yougoslaves et de branches de verdure. Des tapis rouges couvrent le sol, la gare de Lehrterm a été choisie comme la plus représentative, elle est située à proximité du Reichtag et s'ouvre sur le Tiergarten. C'est par cette voie triomphale que les hôtes yougoslaves, accompagnés par le führer, se rendent au château de Bellevue où ils résideront.

Le prince Paul est en uniforme bleu sombre il est coiffé d'une casquette rouge carmin. La princesse Olga porte une robe rose. Tous deux passent en revue une compagnie d'honneur de la marine, de l'aviation et de l'armée, pendant que retentissent les hymnes nationaux yougoslave et allemand. Ils montent ensuite en auto et partent pour le château de Bellevue.

Le prince Paul et la princesse Olga sont arrivés au château de Bellevue à 15 h 45. Sur tout le parcours les hôtes yougoslaves et le führer-chancelier sont acclamés par une foule énorme.

Le cortège comprenait dans la première voiture, le chancelier Hitler et le prince Paul, dans la deuxième voiture, Mme Emmy Goering et la princesse Olga, dans la troisième, M. Goering et M. Tsinsar Markovitch.

A leur arrivée au château, le prince Paul et la princesse Olga ont été salués par M. Von Ribbentrop ; le führer a accompagné ses hôtes dans leurs appartements, puis est rentré à la chancellerie.

La visite du Prince Paul au Chancelier Hitler

Le prince Paul s'est rendu vers 17 h. avec les personnes de sa suite, parmi lesquelles M. Tsintsar Markovitch, ministre des Affaires étrangères, à la nouvelle chancellerie du Reich où il a fait au führer une visite officielle.

Sur tout le parcours, depuis le château de Bellevue jusqu'à la chancellerie, le prince Paul a été l'objet d'ovations de la part de la foule nombreuse massée dans les rues et sur la Wilhemplatz, en face de la chancellerie. La visite a duré environ une demi-heure.

Le Führer se rend au château de Bellevue

Le prince Paul, régent de Yougoslavie, est rentré au château de Bellevue à 17 h. 30, après avoir rendu visite au führer. M. Adolf Hitler a rendu au prince sa visite et s'est rendu au château de Bellevue vers 18 h. Il est ensuite rentré à la Chancellerie.

MÉDECINE PREVENTIVE
consommez régulièrement l'inimitable
YOGHOURT LACTELLA

LES MAJORATIONS DES RENTES DE LA CAISSE NATIONALE DES RETRAITES POUR LA VIEILLESSE ET DES PENSIONS MUTUALISTES

L'arrêté de M. le ministre du Travail en date du 31 mars 1939 dispose que pour bénéficier, au titre de l'exercice 1939 des allocations et bonifications prévues par la loi du 31 mars 1932 (art. 122 à 125) modifiés par les lois des 31 mai 1933 (art. 29) et 1er octobre 1936 (art. 3), les petits retraités visés au premier alinéa de l'article 1er du décret du 8 décembre 1932 devront, s'ils remplissent les conditions requises et en particulier si leur revenu personnel consolidé annuel viager ou non n'est pas supérieur à 3.000 fr., déposer, à la mairie de leur résidence, une demande accompagnée des justifications réglementaires, le 15 juillet 1939 au plus tard sous peine d'exclusion.

La jouissance des compléments accordés sera fixée en conformité des dispositions de l'article 2 du décret du 8 décembre 1932.

D'autre part, les petits retraités ayant obtenu, antérieurement, un complément, par application des lois des 31 décembre 1898, 30 décembre 1928, 31 mars 1931, 31 mars 1932, 31 mai 1933 et qui n'ont pas encore sollicité la revision prévue par l'article 3 de la loi du 1er octobre 1936, pourront demander à en bénéficier.

S'ils remplissent les conditions requises et si leur demande, adressée directement à la Caisse des dépôts et consignations et accompagnée des justifications réglementaires, parvient à cette administration le 31 décembre 1939, au plus tard, le nouveau complément susceptible de leur être accordé sera délivré avec jouissance du 1er janvier 1939.

Pour tous renseignements complémentaires les intéressés devront s'adresser à la mairie du lieu de leur résidence.

BIBLIOGRAPHIE

Au sommaire du numéro de juin de la « Revue de l'Efficience », boulevard du Régent, 58, Bruxelles (le numéro 4 fr) : Nous sommes des hommes forts ; Le « ban de l'âge » ; Nous négligeons les employés (H.-N. Casson) ; Le chaos des prix (H.-N. Casson) ; Tout revient à la vente ; Cinq bonnes résolutions pour développer votre entreprise ; La plupart des entreprises ont la vie courte ; Le petit détaillant indépendant ; Vivre et agir, quand même ! ; Que peut faire un homme ? ; L'exemple de l'équipe de football ; Comment ceux qui exercent une profession libérale peuvent trouver des clients ? (H.-N. Casson) ; Les subordonnés compétents ; Un génie, pas un cancre ; Les trois problèmes de la radio ; Votre problème de vente ; Manque de contrôle du stock ; Le meilleur jeu ; Un bon tuyau ; pour les livraisons à domicile ; pour rendre un travail plus facile ; pour les laiteries pour enfants ; pour chercher des clients ; pour créer une brochure qui « pale » pour les cafetiers et restaurateurs ; pour récompenser les chauffeurs prudents ; pour garder le sourire ; Un vendeur complet ; En feuilletant les revues ; Les représentants non payés d'un détaillant ; De-ci de-là, etc...

LES NÉGOCIATIONS ANGLO-FRANCO-SOVIÉTIQUES

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Dans les cercles diplomatiques britanniques, on estime qu'à en juger par les déclarations de M. Molotov, les difficultés qui s'opposent encore à la conclusion d'un accord entre Londres et Moscou ont trait beaucoup moins au fond du problème de la résistance aux agressions qu'à la forme que doit revêtir l'organisation de cette résistance et plus particulièrement au mécanisme d'entrée en vigueur de l'alliance envisagée.

On ajoute d'ailleurs à cet égard que le texte de l'avant-projet d'accord n'a jamais été arrêté de façon définitive et qu'il pourra toujours être amendé de manière à rapprocher les deux points de vue en présence.

En ce qui concerne la situation des Etats baltes, les milieux diplomatiques estiment en général qu'il est difficile d'aller au delà des dernières propositions britanniques. Il est toutefois probable que cet aspect du problème fera l'objet de nouveaux échanges de vues avec les capitales intéressées parallèlement aux négociations entre Londres et Moscou.

Surprise et confusion aux Etats-Unis

New-York, 1er. — Surprise et confusion, telle est l'impression que les journaux du matin retirent du discours prononcé hier par M. Molotov au Conseil du Soviet Suprême. Ils estiment cependant que les paroles du commissaire du peuple aux Affaires étrangères ne ferment pas la porte aux négociations pour la conclusion d'un accord entre la Grande-Bretagne, la France et la Russie.

Le « New-York Times » écrit : « La question qui repose maintenant pour la Grande-Bretagne et la France, est de décider jusqu'à quel point elles peuvent faire des concessions ».

Le « New-York Hérald Tribune » dit : « Le discours de M. Molotov ne signifie pas que les négociations soient rompues, mais que la Russie s'attend à recevoir, à la longue, ce qu'elle demande »

La garantie des pays situés à la frontière Nord-Ouest de l'U.R.S.S.

doit être la contre-partie des engagements soviétiques à l'égard des pays garantis par la France et l'Angleterre

Moscou, 1er — Dans son discours, M. Molotov a déclaré notamment : « Nous n'exigeons de personne d'accepter notre point de vue. Nous estimons cependant que ce point de vue correspond effectivement aux intérêts de la sécurité des Etats pacifiques. Ce serait un accord de caractère exclusivement défensif, jouant contre une attaque de la part des agresseurs et différant radicalement de l'accord militaire et offensif conclu dernièrement entre elles, par l'Allemagne et l'Italie.

« Il va de soi que le principe de la réciprocité et de l'égalité des obligations constitue la base de cet accord. Il convient de noter que dans certaines propositions anglo-françaises, ce principe élémentaire n'a pas trouvé un accueil favorable.

» Après s'être garantis contre une attaque directe de la part des agresseurs par des pactes d'assistance mutuelle, entre eux et avec la Pologne, et après s'être assurés de l'assistance de l'U.R.S.S., au cas où la Pologne et la Roumanie seraient attaquées par les agresseurs, les Anglais et les Français laissaient ouverte la question de savoir si l'U.R.S.S. pouvait, à son tour, compter sur leur assistance, au cas où elle serait directement attaquée par les agresseurs, de même qu'ils laissaient ouverte la question de savoir s'ils pouvaient participer à la garantie des petits Etats limitrophes couvrant la frontière nord-ouest de l'U.R.S.S., si ces Etats se trouvaient dans l'impossibilité de défendre leur neutralité contre une attaque des agresseurs. L'U.R.S.S. se trouvait ainsi placée dans une situation inégale.

L'état des pourparlers avec l'Angleterre et la France

» Ces jours derniers, de nouvelles propositions ont été reçues de la part de la Grande-Bretagne et de la France. Ces propositions contiennent déjà la reconnaissance du principe de l'assistance mutuelle entre l'Angleterre, la France et l'U.R.S.S., sur la base de la réciprocité en cas d'attaque directe de la part des agresseurs. C'est là, naturellement, un progrès. Cependant, il est nécessaire de remarquer que ce progrès est entouré de telles réserves, voire de réserves visant certaines clauses du pacte de la Société des Nations, qu'il pourrait bien s'avérer fictif.

» En ce qui concerne la question de la garantie des pays de l'Europe Centrale et Orientale, les propositions en question ne marquent en l'occurence aucun progrès, si l'on considère la chose du point de vue de la réciprocité. Elles prévoient l'assistance de l'U.R.S.S. pour les cinq pays auxquels les Anglais et les Français ont déjà fait une promesse de garantie, mais elle ne disent absolument rien de l'assistance de l'Angleterre et de la France aux trois pays situés à la frontière du nord-ouest de l'U.R.S.S. et qui peuvent ne pas être en état de défendre leur neutralité en cas d'attaque de la part des agresseurs.

» *Mais l'Union Soviétique ne peut pas assumer d'engagement à l'égard des cinq pays susmentionnés, sans obtenir la garantie des pays situés à sa frontière nord-ouest. Voilà où en sont les pourparlers avec l'Angleterre et la France.*

Il ne faut pas renoncer aux relations d'affaires avec l'Allemagne et l'Italie

En menant des pourparlers avec l'Angleterre et la France, nous n'estimons nullement qu'il faille renoncer aux relations d'affaires avec des pays comme l'Allemagne et l'Italie.

» Dès le début de l'année dernière, sur l'initiative du gouvernement allemand, des pourparlers avaient commencé au sujet d'un accord commercial et de nouveaux crédits. Ces pourparlers furent interrompus à la suite de divergences A en juger par certains indices il n'est pas exclu qu'ils soient repris

» Je puis encore ajouter que, récemment a été signé avec l'Italie, pour 1939, un accord commercial avantageux pour les deux pays. »

Après avoir passé en revue différents problèmes extérieurs intéressant l'U. R. S. S. M. Molotov a conclu sur ces mots :

« Il n'est nul besoin de prouver que la politique extérieure de l'U. R. S. S. est foncièrement pacifique et est dirigée contre l'agresseur. Les pays agressifs le savent mieux que quiconque. Certaines puissances démocratiques prennent conscience de cette simple vérité, avec un fort retard et de grandes hésitations. Et pourtant, dans un front unique des puissances pacifiques qui s'opposent effectivement à l'agression, l'U. R. S. S. ne saurait occuper qu'une place de premier rang »

La séance de clôture du Soviet de l'Union

Moscou, 1er. — De l'agence « Tass » :

Hier a eu lieu la séance commune de clôture du Soviet de l'Union et du Soviet des nationalités. Dans la loge gouvernementale se trouvaient MM. Staline, Molotov, Vorochilov, Kaganovitch, Kalinine, Mikoyan, Jdanov, Kroughtchev, Beria, Malenkov, membres du présidium du Soviet suprême de l'U. R. S. S. et commissaires du peuple. Toute la salle a accueilli par des ovations enthousiastes les chefs du parti et du gouvernement

L'assemblée a ratifié les décrets du présidium du Soviet suprême de l'U. R. S. S. adoptés dans la période comprise entre les 2e et 3e sessions, et qui devaient être ratifiés par le Soviet suprême.

La loi sur les modifications aux articles 22, 23, 77, 78 et 83 de la constitution de l'U. R. S. S., relatifs à la formation de nouveaux territoires et régions, a l'unanimité.

La nomination de M. Molotov au poste de commissaire du peuple au commerce extérieur de M. Kaganovich, à celui de commissaire à l'industrie et aux combustibles, ont été accueillies par de vifs applaudissements.

LA CONFÉRENCE travailliste de Southport a amorcé un débat sur la formation d'un front populaire

Elle a ensuite repoussé à l'unanimité une proposition de discuter la partie du rapport de l'exécutif ayant trait à cette question

Southport, 1. — La conférence du parti Travailliste a poursuivi aujourd'hui ses travaux en amorçant un débat sur la formation d'un Front populaire. Le délégué H. N. Silver a déposé une résolution demandant à l'exécutif national « d'entreprendre une campagne énergique de classes afin de renverser le gouvernement national, de le remplacer par un gouvernement travailliste et de faire disparaître tout obstacle à l'entière mobilisation de nos forces politiques et industrielles ».

M. Silver a ajouté que ceux qui préconisent la formation d'un front populaire nuisent au mouvement.

Le délégué J. T. Murphy a déposé un amendement à cette résolution. Il demande que des négociations soient entamées avec les mouvements corporatifs des partis libéral et communiste en vue de la conclusion d'une alliance basée sur une politique à court terme. Cet amendement a été rejeté par 2.360.000 mandats contre 248.000.

La résolution déposée par le délégué Silver a ensuite été retirée et les délégués ont rejeté à l'unanimité la proposition de discuter à nouveau la partie du rapport de l'exécutif ayant trait à la formation d'un front populaire.

A la fin de la séance tenue ce matin par la conférence travailliste, M. Attlee s'est livré à une vive critique contre le gouvernement. Il souhaite qu'après la clôture de la conférence s'établisse dans tout le pays, une campagne intensive ayant pour but de montrer aux hésitants et indifférents, que le Labour Party est la force qui mènera le monde vers la paix et la prospérité.

CORS

Yi-Azem, Pédicure Chinois dévoile enfin son secret

Pour arrêter net la douleur et pour se débarrasser pour toujours de ses cors avec leur racine, Yi-Azem prescrit Oxa-Ped. Une application, le cor est ébranlé, tombe, est parti... Oxa-Ped est sûr, simple et sans danger. Résultats garantis sinon l'on rembourse. Ttes Pharmacies. Prix modique. Echantillon gratuit sur simple demande adressée aux Laboratoires de l'Oxa-Ped (Service 11 S), 46, Rue du Bac, Asnières (Seine).

LE PACTE GERMANO-DANOIS EST VALABLE POUR 10 ANS

Le Danemark a promis de rester neutre en cas de guerre entre l'Allemagne et un autre pays

Berlin, 1er. — Le pacte de non-agression signé hier à Berlin entre l'Allemagne et le Danemark dit notamment :

« Le chancelier du Reich Allemand et S. M. le roi du Danemark et d'Islande, fermement décidés à maintenir dans toute les circonstances la paix entre l'Allemagne et le Danemark se sont mis d'accord pour consolider cette décision par un traité officiel, en voici les articles.

Article 1er. — Le Reich allemand et le royaume de Danemark ne feront, en aucun cas, entre eux, la guerre ou, d'une autre façon, l'emploi de la force. Si, de la part d'une tierce puissance, une action du genre de celle caractérisée au paragraphe 1 devait être entreprise contre l'une des parties contractantes, l'autre partie contractante ne soutiendra en aucune façon une telle action.

Article 2. — Ce traité doit être ratifié et les documents de ratification devront être échangés à Berlin, aussi rapidement que possible.

Le traité entrera en vigueur par l'échange des documents de ratification et restera en vigueur à partir de ce moment pou rune durée de dix ans.

A l'occasion de la signature du traité, l'accord des deux parties a été constaté sur ce qui suit : On ne peut pas considérer qu'il y a appui de la part de l'une des puissances contractantes non participant à un conflit, dans le sens de l'article 1, paragraphe 2 du traité, si l'attitude de cette partie contractante se concilie avec les règles générales de la neutralité. En conséquence, on ne peut pas considérer comme appui illicite, le fait qu'entre la partie contractante non impliquée dans un conflit et la tierce puissance, l'échange normal de marchandises et le transit de marchandises se poursuivent.

DIX JOURNAUX POLONAIS INTERDITS A DANTZIG

Varsovie, 1er. — Les autorités dantziques ont interdit la vente de dix journaux polonais.

LE DÉBAT SUR LA GESTION DU MINISTÈRE DES P. T. T. AU SÉNAT

M. Lourties, président de la sous-commission d'enquête a indiqué que la réorganisation de la radiodiffusion est surtout un problème de conscience et de dignité

Paris, 1er. — Le Sénat s'est réuni, à 15 h. 10, sous la présidence de M. Jules Jeanneney. M. Jules Julien est au banc du gouvernement.

Après l'adoption d'un certain nombre de projets portant ratification de décrets d'ordre douanier, le Sénat reprend la discussion des conclusions de l'enquête ordonnée le 26 janvier 1937 et relative à la gestion du ministère des P.T.T.

M. Victor LOURTIES, président de la sous-commission d'enquête nommée par la commission du commerce et des P.T.T. expose à la tribune les conditions dans lesquelles la sous-commission a rempli le mandat qui lui a été confié.

On a paru reprocher à la sous-commission, indique le sénateur des Landes, de n'avoir pas apporté suffisamment de diligence dans ses travaux. C'est là une injustice, puisque nous sommes prêts au débat public depuis avril 1938. La tâche de la sous-commission a été fort lourde elle a dû entendre de nombreux fonctionnaires dont beaucoup ne sont pas en résidence à Paris. L'enquête s'est avérée d'autant plus difficile que nous n'avions aucun pouvoir judiciaire et que nous ne constituions pas une véritable commission d'enquête. Quoi qu'il en soit, nous vous avons saisis de notre rapport et de de nos conclusions. Au Sénat, maintenant au Parlement de se prononcer.

M. Jardillier a cru devoir protester contre nos conclusions. En réalité, toutes les critiques que nous avons formulées contre sa gestion, sont basées sur des faits incontestables. Une véritable montagne de documents a été examinée. Il résulte de cet examen, que le ministre des P.T.T. durant toute la période de facilité s'est affranchi de tout contrôle parlementaire et s'est permis notamment d'améliorer la situation de son personnel sans crédits, sans autorisation, sans textes.

L'échec de l'expérience gouvernementale entreprise en 1936 est évident en beaucoup de domaines.

La radiodiffusion a disposé de crédits considérables, 150 millions en 1936, 180 millions en 1937, 250 millions en 1938, en trois ans les crédits dont elle a été dotée ont presque triplé, car ils ne s'élevaient qu'à 80 millions en 1935.

De 232 unités en 1935 son personnel est passé à plus de 1.000 en 1938.

De tels chiffres montrent que ce n'est pas plus le personnel que l'argent qui a manqué à la radiodiffusion. En voulant procéder à une étatisation outrancière de la Radio, les gouvernements qui se sont succédé depuis juin 1936, ont rompu avec tous les errements antérieurs ; ils sont allés à une aventure.

Rien n'a été créé depuis 3 ans, dans le domaine dont il s'agit. Plus du tiers de notre territoire se trouve aujourd'hui encore privé de toute organisation radiophonique.

Le préjudice subi par la France du fait de la défaillance de la radiodiffusion nationale est considérable, surtout à l'extérieur. La France est largement distancée par ses voisins et rivaux.

En Indochine les postes allemands seuls peuvent être entendus ; à Madagascar les émissions de Paris Mondial sont à peine perceptibles ; au Cameroun, à la Nouvelle-Calédonie on se plaint des résultats navrants donnés par le poste Paris Mondial. Notre poste de Tunis est lui-même tout à fait insuffisant. Sfax, située à 250 kilomètres de Tunis, n'entend pas ce poste.

Nous faisons confiance au gouvernement actuel pour remédier à une situation aussi lamentable, mais plus de demi-mesures, il ne faut plus que la radiodiffusion française soit la risée du monde. Le Sénat connaît les conclusions que la Sous-Commission d'enquête lui soumet, ces conclusions sont l'aboutissement d'une étude longue, difficile et objective, jamais aucune de nos décisions n'a été prise pour d'autres motifs que d'équité.

M. Lourties a conscience de remplir un devoir surtout en ce qui concerne l'inspecteur général Pellenc qui a été arbitrairement écarté de la direction de la radiodiffusion et qui doit être replacé dans ces fonctions d'où il n'aurait jamais dû être éloigné. (Très bien. Appl.).

« Il se pose, ajoute le président de la Sous-Commission, non pas une question de personne, ni même une question d'équité, mais une question de principe sur laquelle le Parlement ne peut transiger.

» Je tenais à souligner cette attitude regrettable vis-à-vis d'un fonctionnaire qui en raison même de cette qualité ne peut en appeler à l'opinion et j'ai ainsi le sentiment de remplir à la fois un devoir vis-à-vis de l'Administration tout entière et de sauvegarder en même temps le libre exercice des pouvoirs et prérogatives appartenant aux Commissions d'enquête que le Parlement croit devoir instituer. »

L'œuvre de rénovation

M. Lourties s'efforce ensuite de mettre en relief les idées directrices qui doivent servir de guide dans l'œuvre de rénovation de la radio française ainsi que les problèmes essentiels que cette rénovation doit résoudre. Il fait confiance au ministre actuel pour revenir aux principes fondamentaux dont on n'aurait jamais dû s'écarter dans la gestion de la radiodiffusion et dont l'essentiel est que ce service est fait pour l'usager.

Dans le domaine international, la radiodiffusion doit être réorganisée pour servir les intérêts de notre pays et montrer aux autres nations le vrai visage de la France. Pour équiper notre radio, il faut utiliser immédiatement les crédits budgétaires de manière à mettre notre réseau émetteur à la hauteur de tous les progrès techniques. Un plan établi dans ce sens doit être mis au point sans retard.

M. Lourties regrette que le Parlement n'ait pas eu à prendre part aux travaux préparatoires de la conférence de Montreux. Il déplore qu'aient été sacrifiés les intérêts du poste émetteur de Grenoble si important de par sa situation géographique. Enfin, par l'abrogation des décrets Jardillier, la commission demande le retour à l'état de choses ancien.

Une politique de collaboration avec les usagers s'impose. En tout cas, il serait mauvais de séparer l'exploitation technique de la radio de son exploitation artistique, c'est un régime de liberté contrôlée que nous réclamons pour la radio.

Quant à la question de la réorganisation administrative, elle se ramène surtout à un problème de conscience, de compétence et de dignité, car ce sont les chefs qui déterminent la qualité du rendement. Quoi qu'il en soit, une réforme de structure gagnerait à être élaborée en plein accord avec les commissions spécialisées et dans le cadre qu'elles ont tracé.

Ceci posé, si l'on estime que la création d'un grand organisme de propagande est souhaitable, il est indispensable que ce ne soit pas un organe de superposition, mais qu'il englobe la totalité des divers services auxquels il se substituera sous peine de créer de nouvelles complications et contradictions, pour tout dire le désordre et l'anarchie.

En terminant, M. Lourties demande au Sénat de sanctionner de son vote les conclusions de sa commission, il lui demande au surplus la prolongation du mandat qui lui a été confié, car elle estime pouvoir faire œuvre profonde et durable en poursuivant la réalisation de ses conclusions.

M. LEFAS (Ille-et-Vilaine) présente quelques observations sur la censure des films, puis, M. PEYRONNET demande pourquoi les travaux entrepris pour l'établissement d'un poste colonial à Moulins, entrepris par M. Mandel ont été interrompus par M. Jardillier.

M. Alexandre BACHELET (Seine) prend la défense de M. Jardillier. Celui-ci a succédé à un ministre qui avait commis pas mal d'actes arbitraires, ce qui a poussé le personnel à manifester son mécontentement d'une façon peut être un peu trop violente. La Commission des réparations créée par M. Jardillier n'avait rien d'illégal. Si des erreurs ont été commises, le ministre n'en peut être tenu pour responsable.

M. Léon PERRIER estime ensuite que les résultats de la conférence de Montreux sur les longeurs d'ondes, ne marquent pas une victoire de la France. Le poste d'Alpes-Grenoble en sort complètement écrasé.

M. JULES JULIEN

M. Jules Julien monte à la tribune et se félicite que le Sénat ait su dissiper l'atmosphère de passion qui avait entouré la question de la gestion des P.T.T. Il a pour sa part, doublé la cadence des réintégrations et rien ne sera négligé pour arriver à la réparation complète.

Il estime son devoir de défendre les fonctionnaires qui ont été attaqués tel M. Quenot, qui n'a fait sa brillante carrière que par avancement régulier.

La radiodiffusion ne mérite pas toutes les critiques dont on l'a accablée. Il en montre le progrès par la création de nouveaux postes et c'est sur le rapport de technici